



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Loire

Division de l'élève

# **GUIDE DÉPARTEMENTAL 2024**

## **LOIRE**

# **MODALITES D'AFFECTATION APRES LA CLASSE DE 3<sup>e</sup>**

## **ELEMENTS COMPLEMENTAIRES**

## **AU GUIDE ACADEMIQUE DES PROCEDURES D'AFFECTATION**

Ce document est une déclinaison départementale qui apporte des éléments complémentaires pour l'affectation, mais qui ne se substitue pas au guide académique de l'affectation post 3<sup>e</sup>

<https://www.ac-lyon.fr/l-orientation-et-l-acces-a-l-enseignement-superieur-121725>

Les annexes citées sont issues du guide de l'affectation 2024 de l'académie de Lyon : <https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

## ENTREE EN 2<sup>nde</sup> GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

La sectorisation est automatique sur « AFFELNET », elle dépend de l'adresse de domiciliation renseignée. Nous vous invitons à vérifier la zone géographique des élèves. Toute demande de changement sera soumise à la production d'un justificatif du nouveau domicile qui sera conservé par vos soins jusqu'à la fin de la procédure d'affectation.

### 1. Nomenclature des vœux et zones géographiques

Les fichiers « nomenclature des vœux publics et privés » et « zones géographiques » sont accessibles sur le site : [https://www.ac-lyon.fr/dsden\\_loire](https://www.ac-lyon.fr/dsden_loire) ; rubrique : Vie de l'élève – Relations avec les familles dans la Loire / affectation et orientation / affectation après la classe de 3<sup>ème</sup>

Les zones géographiques se déclinent en un fichier à plusieurs onglets : Loire, St-Etienne et Roanne

**!** [IMPORTANT]:

Lorsqu'il existe plusieurs lycées de secteur pour une même domiciliation, vous devez OBLIGATOIREMENT effectuer un vœu générique dans chacun de ces lycées du secteur sur le rang de votre choix afin de garantir une affectation de proximité.

### 2. Zones frontalières

- La liste des communes ouvrant droit à une bonification dans des établissements de l'Ardèche et l'Isère sont listées en annexe A. Pour les élèves de la Loire qui peuvent bénéficier d'une entrée dans un lycée de l'Ardèche ou de l'Isère, il est conseillé de se référer aux procédures de l'Académie de Grenoble et de prendre l'attache des DSDEN concernées pour toute précision.
- L'annexe B mentionne les communes limitrophes de la Saône et Loire, du Rhône et de la Haute Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2<sup>nde</sup> générale et technologique générique dans les lycées indiqués.

**!** [IMPORTANT]:

- les établissements d'origine veilleront à bien indiquer le code zone géographique figurant à la situation correspondante afin de permettre une bonification ;  
- saisir un code zone géographique erroné au regard de la domiciliation entraînera une annulation de la notification d'affectation.

- Au lycée Jean Monnet, la seconde générale et technologique option « création et culture design » (contingentée) doit faire l'objet d'un dépôt de l'annexe 8 du guide académique de l'affectation 2024 sur l'espace dématérialisé PassRL pour le 27 mai 2024 au plus tard. Y compris pour les élèves résidant dans les communes de la Haute Loire mentionnées en annexe B. (Voir également les tableaux

synthétiques des formations à recrutement particulier du palier 3<sup>e</sup> du guide académique de l'affectation 2024).

### 3. Internat

---

L'annexe 20 du guide académique de l'affectation 2024 précise les modalités relatives aux places préemptées en internat lycée.

### 4. Enseignement optionnel rare et classe à horaires aménagés

---

#### A. Vœu contingenté avec un code spécifique :

- Création culture design

Lycée Jean Monnet à St-Etienne / Code : 42G11127

Traitement PAM sur vœu spécifique + avis de l'établissement d'accueil.

L'annexe 8 du guide académique de l'affectation 2024 doit être complétée puis téléversée dans l'espace dématérialisé « PassRL » au plus tard pour le 27 mai 2024 ;

Le vœu doit également faire l'objet d'une saisie sur affelnet.

- Ecologie, agronomie, territoires, développement durable  
Lycée Roanne-Chervé à Perreux / Code 42G11130

Campus Agronova à Précieux / Code 42G11128

Traitement PAM avec notes.

#### B. Vœu générique avec langue vivante rare Russe :

La langue vivante rare Russe est dispensée au lycée Claude Fauriel à St-Etienne et au lycée François Mauriac-Forez à Andrézieux-Bouthéon.

- L'affectation reste prioritaire pour les élèves du secteur.
- Traitement PAM avec notes.
- Saisie des vœux dans AFFELNET.
- Le collège déposera l'annexe 21 du guide de l'affectation 2024 dans Transmission, espace « Affectation – listes pour traitement en DSDEN à partir au 25 mai et au plus tard pour le 7 juin 2024 par l'établissement d'origine.
- Il est à noter que toute affectation d'un élève figurant sur la liste sera subordonnée à l'inscription dans l'option LV Russe.

#### C. Classe à horaires aménagés : CHAM

- L'établissement d'origine transmet une liste des élèves souhaitant poursuivre l'enseignement associé à la DSDEN service Divel.et à l'établissement d'accueil avant le 28 mai 2024.
- L'établissement d'accueil transmet à la DSDEN service DIVEL la liste des élèves nouvellement retenus pour poursuivre cet enseignement avant le 7 juin 2024.

## 5. Les sections binationales

---

L'Annexe 6 du guide académique de l'affectation 2024 complétée par la famille sera remise à l'établissement d'origine qui la transmettra à l'établissement proposant la section binationale.

- Prise de contact obligatoire avec l'établissement envisagé :
  - Lycée Honoré d'Urfé à St-Etienne : dépôt des candidatures avant le 27 mai 2024
    - ABIBAC (allemand) / Code vœu 42G11132
    - ESABAC (italien) / Code vœu 42G11135
  - Lycée Claude Fauriel à St-Etienne : dépôt des candidatures avant le 27 mai 2024
    - BACHIBAC (espagnol) / Code vœu 42G11133
  - Lycée Jean Puy à Roanne : dépôt des candidatures avant le 27 mai 2024
    - BACHIBAC (espagnol) / Code vœu 42G11137
  - Lycée Albert Thomas à Roanne : dépôt des candidatures avant le 27 mai 2024
    - ESABAC (italien) / Code vœu 42G.....
- Vœux contingenté.
- Commission hors PAM.
- Les établissements d'accueil déposent la liste des élèves souhaitant accéder à cette formation ( annexe 21 du guide académique de l'affectation 2024) dans Transmission espace Affectation – listes pour traitement en DSDEN à partir du 25 mai et avant le 28 mai 2024. Ils informent les établissements d'origine avant le 7 juin 2024 du résultat.
- Les établissements d'origine informeront les familles des élèves qui n'auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

## 6. Section internationale américaine

---

Une section internationale Américaine est proposée au lycée Jean Monnet à Saint-Etienne  
code vœu 42G 11138 ;

Vous trouverez en fin de guide, le dossier de candidature à l'entrée en 2<sup>nd</sup>e section internationale à retourner au lycée Jean Monnet avant le 27 mai 2024 par courriel à [si-bfi.0420043u@ac-lyon.fr](mailto:si-bfi.0420043u@ac-lyon.fr).

- Vœux contingenté.
- Commission hors PAM.
- Le lycée Jean Monnet déposera la liste des élèves souhaitant accéder à cette formation (annexe 21 du guide académique de l'affectation 2024) dans Transmission espace Affectation – listes pour traitement en DSDEN avant le 7 juin 2024. Il informera les établissements d'origine avant le 7 juin 2024 du résultat.
- Les établissements d'origine informeront les familles des élèves qui n'auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

## 7. Les sportifs

### Dispositif Sport-Etudes concerne :

- les élèves classés sportifs de haut niveau inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau.
- les élèves ayant suivi le cursus excellence sportive au collège.
- les élèves recommandés par des fédérations sportives.

Lycée disposant d'une section Sport-étude	Nature du sport	Code vœu à saisir
Lycée Honoré d'Urfé St-Etienne	Course d'orientation.	42L11179

- Les élèves candidats à une section sport-études devront compléter lisiblement l'annexe 7 du guide académique de l'affectation 2024 et l'adresser au lycée souhaité avec les pièces demandées avant le 13 mai 2024.
- Les établissements disposant d'une section sportive téléverseront l'annexe 7 visée et signée dans l'application « Colibris » avant le 14 mai 2024, et informeront les collèges d'origine si l'élève n'a pas été retenu afin qu'il puisse modifier ses vœux.

### SECTIONS SPORTIVES

Lycée disposant d'une section sportive	Nature du sport	Code vœu à saisir
Lycée François Mauriac- Forez Andrézieux-Bouthéon	Football – Athlétisme – Rugby.	42G11116
Lycée Claude Lebois St-Chamond	Basket-ball – Handball	42G11123
Lycée Jacob Holtzer - Firminy	Football Arbitrage	42G11121
Lycée Jean Monnet St-Etienne	Handball	42G11126
Lycée Etienne Mimard St-Etienne	Volley-ball	42G11125

Lycée Albert Camus Firminy	Basket-ball	42G11120
Lycée Jean Puy Roanne	Cyclisme	42G11114

- Le vœu 2<sup>nd</sup>e GT de l'établissement disposant de la section sportive souhaitée devra être saisi sur affelnet.
- Si l'élève n'a pas reçu un avis favorable par l'établissement d'accueil pour être admis en section sportive, il ne pourra pas exiger de rejoindre ce dispositif s'il est affecté dans ce lycée.
- Les responsables légaux pourront changer les vœux de leur enfant non retenu sur la liste
- Les établissements disposant d'une section sportive déposeront dans Transmission, espace « Affectation – listes pour traitement en DSDEN » à partir du 25 mai et avant le 28 mai la liste des élèves retenus et refusés (annexe 21 du guide académique de l'affectation 2024).
- Afin de bénéficier du bonus lié à la section sportive, il faut remplir simultanément deux conditions :
  - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN par le lycée disposant d'une section sportive ;
  - avoir saisi le vœu générique du lycée G.T. disposant de la section sportive.

! [IMPORTANT] : figurer sur la liste des élèves bonifiés ne signifie pas que l'élève est affecté dans le lycée envisagé, les élèves du secteur restent prioritaires.

## I- ENTREE EN VOIE PROFESSIONNELLE

L'affectation en lycée professionnel est académique.

### 8. Nomenclature des vœux

La « nomenclature des vœux publics et privés » est accessible sur le site :

[https://www.ac-lyon.fr/dsden\\_loire](https://www.ac-lyon.fr/dsden_loire) : rubrique : Vie de l'élève – affectation et orientation / affectation après la 3<sup>ème</sup>.

### 9. Zones frontalières ouvrant droit à la bonification régionale

- Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de la Loire résidant sur des communes frontalières des départements de l'Ardèche et de l'Isère bénéficient de bonus automatique pour accéder aux établissements listés en annexe C.
- L'annexe D précise :
  - précise le nom des collèges de l'Ardèche, de l'Isère et de la Haute-Loire pour lesquels les élèves bénéficient du bonus régional.
  - Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de la région Auvergne-Rhône-Alpes résidant sur les communes frontalières de la Loire bénéficient du bonus régional automatique pour accéder aux formations de la Loire proposées listées en annexe D.
- Pour les élèves résidant sur les communes listées dans les annexes E, E1, E2 et non scolarisés dans les établissements mentionnés en annexe D, une liste sera adressée par l'établissement d'origine à la DSDEN de la Loire – ce. ia42-lycées@ac-lyon.fr – avant le 7 juin 2024.

! [IMPORTANT] : pour tout changement d'académie, il est indispensable de recourir à la saisie simplifiée en établissement dans AFFELNET lycée (AFFELMAP) à l'exception des demandes réalisées par les responsables légaux à travers le TSA.

## 10. Internat

---

L'annexe 20 du guide académique de l'affectation 2024 précise les modalités relatives aux places préemptées en internat lycée.

## 11. Sections sportives

---

- Les établissements disposant d'une section sportive déposeront dans Transmission, espace « Affectation – listes pour traitement en DSDEN » à partir du 25 mai et avant le 28 mai la liste des élèves retenus et refusés (annexe 21 du guide académique de l'affectation 2024).
- Les responsables légaux pourront changer les vœux de leur enfant non retenu sur la liste.
- Pour bénéficier du bonus lié à la section sportive, il faut remplir simultanément deux conditions :
  - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN par le lycée disposant d'une section sportive ;
  - avoir saisi le vœu du lycée professionnel disposant de la section sportive.

L. P. Etienne Legrand Le Cotéau	Boxe française
Lycée Jacob Holtzer Firminy	Football

**!** [IMPORTANT]: figurer sur la liste des élèves bonifiés ne signifie pas que l'élève est affecté dans le lycée envisagé.

## 12. Entrée en 2<sup>nde</sup> professionnelle agricole technicien conseil vente en animalerie

---

- Cette formation est présente sur le site de St-Genest Malifaux (0421168S) du campus AGRONOVA à Précieux. Le code vœu est 42P11220.
- Il convient de saisir uniquement le vœu dans affelnet qui sera traité en fonction du barème PAM.

### 13. Entrée en 2<sup>de</sup> professionnelle conducteur transport routier marchandises

---

- Au lycée Claude Lebois à St-Chamond - code vœu 42P11296 - (ce.0420078G@ac-lyon.fr)  
Au lycée Hippolyte Carnot à Roanne - code vœu 42P11308 - (ce.042006E@ac-lyon.fr)  
Une classe de 2<sup>de</sup> Pro « conducteur transport routier marchandises » fait l'objet d'un traitement particulier (Annexe 9 et tableau synthétique des formations à recrutement particulier du palier 3<sup>e</sup> du guide académique de l'affectation 2024).
- L'établissement ou la famille de l'élève envoie par courriel au plus tard le lundi 27 mai 2024 un seul dossier dans un des lycées professionnels de l'académie pour solliciter un avis préparatoire à l'affectation en conduite routière.
- Les proviseurs des deux établissements ligériens potentiels d'accueil, déposeront dans Transmission, espace « Affectation – Listes pour traitement en DSDEN la liste des élèves retenus et refusés (annexe 21 du guide de l'affectation 2024) à partir du 25 mai et avant le 7 juin 2024.
- Pour bénéficier du bonus lié à ce recrutement, il faut remplir simultanément deux conditions :
  - avoir transmis au lycée d'accueil l'annexe 9.
  - être inscrit sur la liste transmise annexe 21.
  - avoir saisi le vœu du ou des lycées professionnels disposant de cette formation dans Affelnet.
- **!** [IMPORTANT]: Les établissements d'accueil informeront les collègues des élèves non retenus pour une bonification afin qu'ils puissent changer leur vœu.

### 14. Formation métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement

---

Le lycée professionnel Benoit Fourneyron à St-Etienne offre la possibilité d'une 2<sup>de</sup> professionnelle des métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement en première année formation scolaire suivie de deux années en apprentissage pour un baccalauréat professionnel technicien menuisier agenceur. – annexe 10, § 3 et 3 du guide académique de l'affectation –

Pour postuler sur ce parcours de formation un dossier de candidature –annexe 10 –sera envoyé par courriel au secrétariat du lycée ([ebtisame.lagnaoui@ac-lyon.fr](mailto:ebtisame.lagnaoui@ac-lyon.fr)) et au CFA GRETA Loire ([caroline.favier-ssanbou@ac-lyon.fr](mailto:caroline.favier-ssanbou@ac-lyon.fr)) avant le 27 mai 2024.

Le lycée professionnel Benoit Fourneyron déposera dans Transmission, espace « Affectation – Listes pour traitement en DSDEN la liste des élèves retenus et refusés (annexe 21 du guide de l'affectation 2024) à partir du 28 mai et avant le 7 juin 2024. Il informera les collègues de la décision rendue.

Pour bénéficier du bonus lié à cette formation, il faut remplir simultanément trois conditions :

- avoir envoyé l'annexe 10 au LP et au CFA GRETA,
- être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN ;
- avoir saisi le vœu du lycée professionnel. – code vœu 42P11129 –



## 15. Formations rares concernées par le bonus régional

---

Un bonus régional est attribué aux élèves qui demandent une formation rare dans l'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble. –annexe F et annexe 27 du guide académique de l'affectation 2024.

## 16. Traitement des offres de formation en apprentissage

---

**!** [IMPORTANT]: Une décision d'apprentissage n'est pas une décision d'orientation.

Les vœux seront saisis dans Affelnet quel que soit le statut du CFA (public ou privé) et porteront précisément sur la formation et le CFA visés. (Voir guide académique de l'affectation §2.3 et annexe 24).

Ils ne font pas l'objet d'une affectation, ni d'un traitement par barème, mais d'un positionnement par les CFA sur la situation des candidats.

## 17. Seconde Générale Très Technologique – 2<sup>ne</sup> GTT -

---

La classe de 2<sup>nd</sup>e GTT permet aux élèves de classe de 3<sup>ème</sup> aux acquis scolaires fragiles mais ayant obtenu une décision d'orientation 2<sup>nd</sup>e GT, de poursuivre leur scolarité en série technologique scientifique uniquement sur les séries STL ou STI2D.

Cette formation est proposée au lycée Jean Monnet à St-Etienne. -Code vœu à saisir sur affelnet 42G11139 –

Vous trouverez en fin de guide, le dossier de candidature que l'établissement d'origine transmettra au lycée Jean Monnet avant le 27 mai 2024 à l'adresse suivante : [secondegtt.0420043u@ac-lyon.fr](mailto:secondegtt.0420043u@ac-lyon.fr) .

Vous devrez joindre au dossier de candidature les bulletins de l'année en cours.

Une commission étudiera les dossiers.

Le lycée Jean Monnet déposera dans Transmission, espace « Affectation – Listes pour traitement en DSDEN la liste des élèves retenus et refusés (annexe 21 du guide de l'affectation 2024) à partir du 28 mai et avant le 7 juin 2024.

## 18. Seconde Prépa lycée

---

La 2<sup>nd</sup>e Prépa lycée s'adresse aux élèves n'ayant pas obtenu le DNB. Cette classe sera constituée sur la base du volontariat de l'élève et sa famille au lycée François Mauriac-Forez à Andrézieux-Bouthéon.

Une commission étudiera les dossiers après publication des résultats du DNB.

## 19. Publics non scolarisés Élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

---

Les EANA arrivés en cours d'année et ayant obtenu suffisamment de notes seront saisi sur affelnet.

Les EANA n'ayant pas d'évaluation passeront à la commission départementale préPAM du 5 juin. Les établissements d'origine adresseront l'annexe 4 du guide académique de l'affectation avant le 27 mai à la DSDEN service DIVEL.

Les dossiers des élèves EANA arrivés sur le territoire après la commission seront adressés à l'IEN-IO du département.



## ANNEXE A

Communes limitrophes de la Loire ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans les lycées G.T frontaliers hors académie, en Isère et Ardèche

Communes	Etablissements	Code zone géographique
BESSEY	Lycée de l'Edit - Roussillon Lycée Galilée - Vienne	COM42018
CHAVANAY		COM42056
CHUYER		COM42064
LUPE		COM42124
MACLAS		COM42129
MALLEVAL		COM42132
PELUSSIN		COM42168
ROISEY		COM42191
ST APPOLINARD		COM42201
ST PIERRE DE BOEUF		COM42272
VERANNE		COM42236
LA CHAPELLE VILLARS	Lycée Galilée – Vienne	COM42051
ST MICHEL SUR RHONE	Lycée Fitzgerald - Vienne	COM42265
VERIN		COM42237
BOURG ARGENTAL	Lycée Boissy d'Anglas - Annonay	E420003A
BURDIGNES		
COLOMBIER		
GRAIX		
LA VERSANNE		
ST JULIEN MOLIN MOLETTE		
ST REGIS DU COIN		
ST SAUVEUR EN RUE		
THELIS LA COMBE		

## ANNEXE B

Communes limitrophes de la Saône et Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée au lycée Jérémie de la Rue à Charlieu

Code zone géographique : 71CHARLI

CHENAY LE CHATEL	COUBLANC -71170	FLEURY LA MONTAGNE
IGUERANDE	LIGNY EN BRIONNAY	MAILLY
MELAY	ST BONNET DE CRAY	ST EDMOND
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	SAINT-JULIEN-DE-JONZY	SAINT-MARTIN-DE-LIXY
ST-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	TANCON	

Communes limitrophes du Rhône ouvrant droit au bonus secteur pour une demande d'entrée dans les lycées G. T. de la Loire

Communes	Etablissements	Code zone géographique
AVEIZE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
BRUSSIEU	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
CHAMBOSTE-LONGESSAIGNE		
COISE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
DUERNE		
GREZIEUX LE MARCHE		
HAUTE RIVOIRE		
LA CHAPELLE SUR COISE		
LARAJASSE		
LES HALLES		
LONGES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
LONGESSAIGNE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
MEYS	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
MONTROMANT	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
MONTROTTIER		
POMMEYS	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
ST CLEMENT LES PLACES		
STE FOY L'ARGENTIERE		
ST GENIS L'ARGENTIERE		
ST LAURENT DE CHAMOUSSET		
ST MARTIN EN HAUT	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
ST MAURICE SUR DARGOIRE		
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
SOUZY		
TREVES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
VILLECHENEVE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3

**Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans les lycées G. T. de la Loire**

Communes	Etablissements	Code zone géographique
ST FERREOL D'AUROURE ST JUST MALMONT	Lycée Jacob Holtzer - FIRMINY Lycée Albert Camus – FIRMINY	42OND3

**Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2nde générale et technologique option « création et culture design » au lycée Jean-Monnet de St Etienne**

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	
BAS EN BASSET	BEAUX	BEAUZAC
BESSAMOREL	DUNIERES	GRAZAC
LA CHAPELLE D'AUREC	LA SEAUVE SUR SEMENE	
LAPTE	LE PERTUIS	LES VILLETES
MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE	
PONT SALOMON	RIOTORD	
SAINT DIDIER EN VELAY	SAINT FERREOL D'AUROURE	SAINT JULIEN DU PINET
SAINT JUST MALMONT	SAINT MAURICE DE LIGNON	SAINT PAL DE MONS
SAINT ROMAIN LACHALM	SAINT VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE
VALPRIVAS	YSSINGEAUX	

## ANNEXE C

---

Secteurs frontaliers de la Loire ouvrant droit à l'accès en lycée professionnel hors académie (Ardèche et Isère)

Loire / Isère	
Collège Gaston Baty - PELUSSIN	LPO Galilée – VIENNE LPO de l'Edit - ROUSSILLON
Loire/ Ardèche	
Collège Gaston Baty – PELUSSIN Collège du Pilat –BOURG ARGENTAL	LPO Boissy d'Anglas – ANNONAY LP Joseph et Etienne Montgolfier - ANNONAY

## ANNEXE D

### Collèges publics frontaliers ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en LP Loire

Département de l'Ardèche vers le département de la Loire	
Collège des Perrières – Annonay Collège de la Lombardière - Annonay	LP Jacob Holtzer - Firminy LP Albert Camus – Firminy LP hôtelier les petites bruyères – S <sup>t</sup> -Chamond LP Etienne Mimard – S <sup>t</sup> -Etienne LP Benoit Fourneyron – S <sup>t</sup> -Etienne LP De Beauregard – Montbrison LP Claude Lebois – S <sup>t</sup> -Chamond (uniquement 2 <sup>nd</sup> e pro conduite routière marchandises)
Département de l'Isère vers le département de la Loire	
Collège Françoise Ponsard –Vienne Collège de l'Isle – Vienne Collège Claude et Germain Grange – Seyssuel Collège Georges Brassens – Pont-Evêque	LP René Cassin – Rive de Gier LP hôtelier les petites bruyères – S <sup>t</sup> -Chamond
Département de la Haute-Loire vers le département de la Loire	
Collège Gorges de la Loire – Aurec sur Loire Collège le Monteil – Monistrol sur Loire Collège Roger Ruel – St Didier en Velay Collège Jean Monnet - Yssingaux	LP Albert Camus – Firminy LP Jacob Holtzer – Firminy LP Adrien Testud – Le Chambon Feugerolles LP hôtelier les petites bruyères – S <sup>t</sup> -Chamond LP Etienne Mimard – S <sup>t</sup> -Etienne LP Benoit Fourneyron – S <sup>t</sup> -Etienne LP Claude Lebois – S <sup>t</sup> -Chamond (uniquement 2 <sup>nd</sup> e pro conduite routière marchandises)



## ANNEXE E

Communes limitrophes de l'Ardèche ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire

ANDANCE	ANNONAY	ARDOIX
BOGY	BOULIEU LES ANNONAY	BROSSAINC
CHAMPAGNE	CHARNAS	COLOMBIER LE CARDINAL
DAVEZIEUX	FELINES	
LALOUVESC	LIMONY	MONESTIER
PEAUGRES	PEYRAUD	PREAUX
QUINTENAS	ROIFFIEUX	
SATILLIEU	SAVAS	SERRIERES
SAINT ALBAN D'AY	SAINT CLAIR	SAINT CYR
SAINT DESIRAT	SAINT ETIENNE DE VALOUX	SAINT JACQUES D'ATTICIEUX
SAINT JEURE D'AY	SAINT JULIEN VOCANCE	ST MARCEL LES ANNONAY
SAINT PIERRE SUR DOUX	SAINT ROMAIN D'AY	ST SYMPHORIEN DE MAHUN
TALENCIEUX	THORRENC	
VANOSC	VAUDEVANT	VERNOSC LES ANNONAY
VILLEVOCANCE	VINZIEUX	VOCANCE

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP Albert Camus – Firminy	0420074C	2 <sup>nd</sup> e Pro – 1CAP 2
LP Jacob Holtzer – Firminy	0420073B	2 <sup>nd</sup> e Pro – 1CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères S <sup>t</sup> Chamond	0421736J	2 <sup>nd</sup> e Pro – 1CAP 2
LP Etienne Mimard S <sup>t</sup> -Etienne	0420079H	2 <sup>nd</sup> e Pro – 1CAP 2
LP Benoit Fourneyron S <sup>t</sup> -Etienne	0420958N	2 <sup>nd</sup> e Pro – 1CAP 2
LP Claude Lebois S <sup>t</sup> -Chamond	0420078G	2 <sup>nd</sup> e Pro conducteur transport routier marchandises 42P11296
LP De Beauregard – Montbrison	0420075D	2 <sup>nd</sup> e Pro – 1CAP 2

## ANNEXE E1

Communes limitrophes de l'Isère ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire

CHALONS	CHASSE SUR RHONE
CHONAS L'AMBALLAN	CHUZELLES
ESTRABLIN	EYZIN PINET
LES COTES D'AREY	LUZINAY
MOIDIEU DETOURBE	MONSTEROUX MILIEU
PONT EVEQUE	REVENTIN VAUGRIS
SAINT CYR SUR RHONE	SAINT ROMAIN EN GAL
SAINT SORLIN DE VIENNE	SAINTE COLOMBE
SEPTEME	SERPAIZE
SEYSSUEL	
VIENNE	VILLETES SUR VIENNE

### Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP hôtelier les petites bruyères S <sup>t</sup> - Chamond	0421736J	2 <sup>nd</sup> e Pro – 1CAP 2
LP René Cassin S <sup>T</sup> - Chamond	0420079H	2 <sup>nd</sup> e Pro – 1CAP 2

## ANNEXE E2

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	
BAS EN BASSET	BEAUX	BEAUZAC
BESSAMOREL	DUNIERES	GRAZAC
LA CHAPELLE D'AUREC	LA SEAUVE SUR SEMENE	
LAPTE	LE PERTUIS	LES VILLETES
MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE	
PONT SALOMON	RIOTORD	
SAINT DIDIER EN VELAY	SAINT FERREOL D'AUROURE	SAINT JULIEN DU PINET
SAINT JUST MALMONT	SAINT MAURICE DE LIGNON	SAINT PAL DE MONS
SAINT ROMAIN LACHALM	SAINT VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE
VALPRIVAS	YSSINGEAUX	

### Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP Albert Camus Firminy	0420074C	2 <sup>nde</sup> Pro – 1CAP 2
LP Jacob Holtzer Firminy	0420073B	2 <sup>nde</sup> Pro – 1CAP 2
LP Adrien Testud – Le Chambon Feugerolles	0421606T	2 <sup>nde</sup> Pro – 1CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères St- Chamond	0421736J	2 <sup>nde</sup> Pro – 1CAP 2
LP Etienne Mimard St- Etienne	0420079H	2 <sup>nde</sup> Pro – 1CAP 2
LP Benoît Fourneyron St- Etienne	0420958N	2 <sup>nde</sup> Pro – 1CAP 2
LP Claude Lebois St- Chamond	0420078G	2 <sup>nde</sup> Pro conducteur transport routier marchandises -42P11296

## ANNEXE F

Liste des formations rares ouvrant droit au bonus régional pour les élèves de l'académie de Lyon demandant les formations ci-dessous dans les académies de Clermont-Ferrand et de Grenoble.

Académie de Clermont-Ferrand	
CAP : Ferronnier d'art	Lycée Jean Monet à Yzeure
Bac Pro : Famille des métiers de l'aéronautique	LP Roger Claustres à Clermont-Ferrand
Bac Pro : Photographie	Lycée La Fayette à Clermont-Ferrand
Académie de Grenoble	
CAP : Maroquinerie	Lycée du Dauphiné à Romans sur Isère
CAP : Métiers de la mode – vêtement tailleur	LP Victor Hugo à Valence
CAP : Transports par câble et remontées mécaniques	Lycée Ambroise Croizat à Moutiers
Bac pro : Transports par câble et remontées mécaniques	Lycée Ambroise Croizat à Moutiers LP Général Ferrié à St-Michel de Maurienne
Bac Pro : Famille des métiers de l'aéronautique	Lycée du Grésivaudan à Meylan
Bac Pro : Techniques d'intervention sur installations nucléaires	Lycée les Catalins à Montélimar
Bac pro : Transport fluvial	Lycée les Catalins à Montélimar

Liste des formations rares dans l'académie de Lyon ouvrant droit au bonus régional pour les élèves des académies de Clermont-Ferrand et Grenoble



Cité scolaire Monnet-Fourneyron  
Saint-Etienne



Dossier de candidature à l'entrée en Seconde GTT  
Lycée Jean Monnet – Rentrée 2024

PIECES à joindre au dossier :

1. La présente fiche complétée
2. Les bulletins de l'année scolaire en cours

A renvoyer par mail à l'adresse : [secondegtt.0420043u@ac-lyon.fr](mailto:secondegtt.0420043u@ac-lyon.fr)  
avant le 27 mai 2024.

**IMPORTANT** : la 2<sup>nd</sup>e GTT prépare à une orientation en voies technologiques industrielles STI2D et STL

Signatures des parents :

NOM de l'élève : \_\_\_\_\_

Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Adresse email pour le suivi de la candidature : \_\_\_\_\_

Scolarité antérieure :

Année scolaire	Classe	Etablissement fréquenté
2023-24		
2022-23		
2021-22		

NOM Parent 1 : \_\_\_\_\_

NOM Parent 2 : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Ta motivation en quelques lignes :

---

---

---

---

---

---

As-tu déjà une idée du ou des domaine(s) dans lequel tu souhaiterais travailler ?

---

---

---

Quels sont, selon toi, tes points forts ?

---

---

---

Dans quel(s) domaine(s) éprouves-tu des difficultés ?

---

---

---

Le mot « industrie » évoque-t-il quelque chose pour toi ? Si oui, quoi ?

---

---

Même question pour le mot « technologique » ?

---

---



**Direction des Services de l'Education Nationale de la Loire**  
**Division de l'élève**  
**11 rue des Docteurs Charcot**  
**42023 Saint-Etienne CEDEX**  
**04 77 81 41 17 ou 11**  
**Ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr**

**Rectorat de l'académie de Lyon**  
**Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)**  
**Site de Lyon**  
**92, rue de Marseille – BP 7227 – 69354 LYON cedex 07**  
**Téléphone : 04 72 80 63 72 ou 48.20**  
**Saio-affectation@ac-lyon.fr**  
**<https://www.ac-lyon.fr/l-orientation-et-l-acces-a-l-enseignement-superieur-121725>**